



RELEVÉ DE DECISIONS – COMPTE RENDU

ETAIENT PRESENTS

Collège Public : Pierre BERTHIER, Dominique LOTTE, Arnaud DURIX, Edith GUEUGNEAU, Eric NEVERS

Collège Privé : Arnaud DECOMPOIX, Flavien FUCHEY, Nathalie HOEL, Laurence LAPREE, Nathalie CHAPUIS,

ETAIENT PRESENTS sans droit de vote

Collège Public : Jean-Claude DUCARRE

ABSENTS OU EXCUSES

Josiane CORNELOUP, Fabien GENET, André MAMESSIER, Georges BORDAT, Jean-Marc NESME, Jean PIRET, Gérald GORDAT, Marie-Christine BIGNON.

Christian BAJARD, Marc DOLLAT, Michel PERCHE, Bernard PONCEBLANC, Patrice REVERDY
Jean-Luc DESBROSSE, Sabine MANDONCA, Françoise LARUE, Corinne JOURDAIN GROS, Roland SALVI,
Frédéric BURTIN, Francine DEMESLAY, Jeanine GINEYS,

PARTICIPAIENT EGALEMENT

Anthony AUMAND, Nathalie LAFARGE, Evelyne THOMAS du Conseil Régional

Nous sommes reçus au Moulins des Roches à Toulon sur Arroux par Bernard Labrosse, maire de Toulon sur Arroux et Nathalie Chapuis, présidente qui nous présente les activités de cette structure.

Le double quorum étant atteint, Monsieur Arnaud Durix, Vice-Président du Pays Charolais Brionnais rappelle l'ordre du jour

Ordre du jour

- Installation du nouveau comité de programmation LEADER suite aux fusions de communautés de communes et désignation d'un Président et d'un vice-président
- Rappel des grands objectifs du programme, du cadre de mise en œuvre du programme et échanges sur les modalités de fonctionnement souhaitées par les membres du comité
- Adoption du règlement intérieur
- Avenant d'ajustement à la convention de mise en œuvre du programme, dite « relative à la mise en œuvre du développement local mené par les acteurs locaux dans le cadre du programme de développement rural de la Région Bourgogne » (point reporté au prochain comité)
- Intégration de la commune du Rousset Marizy dans le périmètre des communes éligibles (point reporté au prochain comité)
- Propositions de modifications des fiches-actions, grilles de sélection, règlements d'intervention qui vous aideront à décider de l'octroi de subventions (point reporté au prochain comité)
- Point sur les projets et demandes de subventions en cours
- Proposition de programmation de 3 dossiers : animation et gestion du programme LEADER en 2016, guide pratique touristique 2015/2016, organisation des rencontres du tourisme en Pays Charolais Brionnais
- Questions diverses

1) Installation du nouveau comité de programmation LEADER suite aux fusions de communautés de communes et désignation d'un Président et d'un vice-président

Le PETER du Pays Charolais Brionnais, porteur du GAL et signataire de la convention cadre, a proposé lors du comité syndical du 21 mars 2017, une nouvelle composition du comité de programmation qui tient compte des évolutions dans le collège des élus liées aux fusions de communautés de communes, et des évolutions dans le collège des socio-pros.

Les services de la Région interprètent la convention (articles 3.1, 4 et 10) de telle sorte que ce doit être les anciens membres du comité de programmation qui désignent les nouveaux membres, ce qui n'est pas le cas pour le GAL du Pays Charolais Brionnais. Ils se renseignent auprès de l'ASP pour savoir si le comité syndical du PETER du Pays Charolais Brionnais peut désigner les membres du comité de programmation et ensuite installer ce même comité de programmation lors de sa 1^{ère} séance.

M. Ducarre et Tania Rizet rappellent que le GAL est porté par le PETER et qu'il s'agit de la même structure juridique et que cette désignation par les élus du PETER est conforme avec la convention.

M. Ducarre souhaite que l'on simplifie administrativement les démarches et que l'on fasse au plus simple pour ne pas démobiliser le collège des socio-pros et rentrer rapidement dans le concret.

Monsieur Emmanuel TILLIER président de l'UCIA de Paray et élu CCI s'est proposé pour faire partie du collège des acteurs privés, en tant que titulaire. Madame Marie-Laure Barbey (Alibee et élue CCI) est proposée comme suppléante. Le PETER proposera de délibérer lors du prochain comité de programmation.

Le comité de programmation tel que présenté ci-dessous est installé.

Collège des élus : 7 titulaires et 7 suppléants

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Arnaud DURIX	Jean-Marc NESME
Eric NEVERS	Marie-Christine BIGNON
Pierre BERTHIER	Fabien GENET
Edith GUEUGNEAU	Jean PIRET
Josiane CORNELOUP	André MAMESSIER
Dominique LOTTE	Gérald GORDAT
Jean-Claude DUCARRE	Georges BORDAT

Collège des acteurs privés : 10 titulaires et 10 suppléants

TITULAIRES	PROFESSION	SUPPLEANTS	PROFESSION
Christian BAJARD	Agriculteur à St Symphorien des Bois Responsable FDSEA	Jean-Luc DESBROSSES	Membre Chambre Agriculture, Agriculteur à Neuvy Grandchamp,
Patrice REVERDY	Directeur Aéroport du Charolais	Jeanine GINEYS	Association Accueil Villes Françaises
Nathalie HOEL	Intermarché Digoïn	Corinne JOURDAIN GROS	Manufacture de Digoïn
Flavien FUCHEY	Responsable de Divertiparc à Toulon sur Arroux	Françoise LARUE	Brionnais Découvertes, Tourisme & Loisir, Sport & Culture
Michel PERCHE	Gérant chambres d'hôtes, secrétaire de l'association Bourgogne Sud Activ	Frédéric BURTIN	Administrateur Crédit Agricole
Bernard PONCEBLANC	Président du CDOS 71	Francine DEMESLAY	Directrice de PIMMS
Marc DOLLAT	Chargé de mission à L'arc Scène nationale	Nathalie CHAUPUIS	Présidente ass. Moulin des Roches (RSP) à Toulon sur Arroux
Laurence LAPREE	Directrice de la Mission Locale du Charolais	Roland SALVI	Personne qualifiée en santé
Emmanuel THILLIER	UCIA de Paray le Monial et élu CCI	Jean-Paul BARBEY	PVP et élu CCI
Arnaud DECOMPOIX	Directeur Maison familiale Anzy le Duc	Sabine MENDONCA	Responsable secteur Groupama

Election du Président du Comité de Programmation et du Vice –président

Comme rédigé dans le règlement intérieur existant,

- Le Président du PETR est le Président du GAL, soit Jean-Marc NESME, qui souhaite déléguer la présidence du comité de programmation.
- Le Comité de programmation désigne son Président et un vice-président parmi les titulaires
- Monsieur Nesme propose Arnaud DURIX, en tant que vice-président du PETR en charge financements contractuels territoriaux et fonds européens, comme Président du comité de programmation
- Proposition Pierre BERTHIER comme vice-président du comité de Programmation (1^{er} VP du PETR).

Aucun autre candidat ne s'étant proposé, M. Arnaud Durix est élu à l'unanimité en tant que Président du Comité de Programmation et M. Pierre Berthier en tant que vice-président.

2) Rappel des objectifs du programme LEADER

Tania Rizet indique que le Pays a déposé un dossier à l'appel à projet régional LEADER en 2014 et qu'il a été retenu courant 2015. S'en est suivie une phase de négociations avec la Région pour arrêter un plan d'actions et une convention précisant les modalités de mise en œuvre du programme, signée en novembre 2015.

Les programmes LEADER sont destinés à accompagner, par la mobilisation de fonds européens FEADER, le développement des territoires ruraux.

Pour le Pays Charolais Brionnais, la priorité choisie a été le développement d'une politique d'accueil et d'attractivité, autour d'un projet intitulé « **Construisons ensemble l'identité rurale de demain** ».

Le plan d'action du programme LEADER doit donc permettre :

- de structurer une politique d'accueil de nouveaux habitants et des porteurs de projets
- d'accompagner financièrement des projets qui permettent de renforcer l'attractivité du territoire et d'améliorer les conditions d'accueil d'habitants et d'entreprise

Le territoire a obtenu une enveloppe de 2,4M€ de FEADER pour accompagner ce programme pour la période 2015 – 2020 (engagements jusqu'en 2020 voire 2021, et paiements jusqu'à 2023).

Tania RIZET rappelle également le détail du programme et des 8 fiches actions.

Fiche 1 : Fonctionnement et animation du GAL : mise en œuvre du programme

Fiche 2 : Valoriser l'offre économique et touristique dans une approche d'ambassadeur : actions visant à développer une culture d'accueil collective, supports de promotion de l'offre touristique et économique locale

Fiche 3 : Accompagner un développement harmonieux des villes, bourgs et villages et respectant l'identité du pays : élaboration du dossier de candidature à l'UNESCO, valorisation de la charte architecturale et paysagère, études préalables à l'élaboration de PLUi, OPAH, réhabilitation de bâtiments anciens pour créer des logements locatifs dans les bourgs

Fiche 4 : Développer les services à la population et aux personnes : services enfance et jeunesse, services à la parentalité, services de santé, création et agrandissement de petites unités de vie pour les personnes âgées, développement de l'offre de transports, création de commerces multiservices, opérations collectives de modernisation du commerce et de l'artisanat

Fiche 5 : Intégrer les équipements culturels et sportifs à la politique d'accueil et d'attractivité : création ou modernisation d'équipements culturels, de gymnases, de piscines, piste d'athlétisme

Fiche 6 : Développer les manifestations culturelles qui contribuent au rayonnement culturel du territoire : appel à projet culture pour soutenir les manifestations d'envergure, saison culturelle du Pays avec L'arc

Fiche 7 : Développer le tourisme local et les loisirs liés au patrimoine naturel et culturel du pays : création du centre d'interprétation du patrimoine du pays d'Art et d'Histoire, bases de loisirs de plein air, balades vertes, hébergements touristiques de groupe

Fiche 8 : développer les emplois à partir des ressources patrimoniales : accompagnement de la structuration de filières locales, études préalables à la création de pépinières d'entreprises, initiatives collectives économiques notamment agricoles, équipements pour permettre le développement de filières courtes

Fiche 9 : Coopérer pour valoriser les atouts patrimoniaux et culturels du Pays : projets de coopération avec d'autres territoires.

Des problèmes ont été rencontrés sur les projets de la fiche 6 liés à l'appel à projets culture. Ces projets ont été en partie repris par des fonds de la Région. L'outil Leader n'est adapté aux petits porteurs de projets. Les dossiers sont lourds à monter administrativement et les besoins en trésorerie importants. Ces associations animent et font vivre le territoire et il est dommage de ne pas pouvoir les soutenir.

Mme Hoël propose d'étudier des partenariats avec la banque pour les besoins en trésorerie.

Flavien Fuchey propose qu'une structure autre donne une cohérence à ces projets culturels et redistribue les subventions, mais cette solution est illégale.

Des fonds de substitutions ne peuvent pas venir du Pays, au niveau de la Région seuls des projets d'envergure régional peuvent être éligibles, ce qui peut concerner 3 dossiers.

Un programme (ENVI) peut concerner de nouveaux projets innovants et mettant en avant le « vivre ensemble » sur les communes de moins de 3500 habitants.

Les solutions envisageables seraient autour de partenariat public/privés pour construire ensemble un nouvel appel à projet.

En conclusion, on garde cette fiche action et rediscutons au bureau du Pays Charolais d'un nouvel appel à projet culture.

Sur la fiche coopération, la Région a un contact avec un GAL de Hongrie qui aimerait savoir quel thème nous allons aborder et qui cherche des partenariats.

Plusieurs thèmes peuvent intéresser notre GAL : la métallurgie, la silver économie la filière bois bocager...

Une équipe à la région accompagne les projets à l'international.

Pour le prochain comité de programmation, il faut que les thématiques en lien avec le Pays soient identifiées et qu'un groupe de travail soit constitué.

3) Adoption du règlement intérieur – Arnaud DURIX

Quelques points sont modifiés ou précisés

- Le Président du PETR est le Président du GAL, il est responsable du portage juridique, administratif et financier du GAL. Il est autorisé par son organe délibérant à signer les actes juridiques, administratifs et financiers qui se rapportent au GAL. Il assure également la représentation du GAL en Bureau du PETR, et à l'occasion de manifestations sur le territoire ou à l'extérieur (inaugurations, séminaires du réseau rural, réunions de coopération, etc.).
- Le Comité de programmation désigne son Président et un vice-président. En cas d'absence du Président, le vice-Président assure la présidence du Comité de programmation.
- Pour les décisions du comité de programmation, seul 2 avis peuvent être émis : favorable ou défavorable. On ne peut pas ajourner un dossier.
- Possibilité de préprogrammer des dossiers.

Ce règlement intérieur a été adopté à l'unanimité

4) Point sur les projets en cours identifiés et programmation de l'animation et la gestion du programme 2016

Les projets identifiés sont exposés succinctement. Il est précisé que sur l'enveloppe de 2 400 000 €, 1 385 000 sont sollicités.

Le seul dossier pouvant être programmé car complet et instruit par la Région est celui de l'animation et la gestion du programme 2016 porté par le Pays Charolais Brionnais.

Le montant leader sollicité est de 61 613,16€ sur un budget global de 77 016,49 €.

Ce dossier est validé à l'unanimité.

5) Proposition d'ajustements de fiches-actions – Tania RIZET

Certaines fiches actions du programme posent des problèmes de rédaction : intitulés trop ou pas assez précis, problèmes de zonages, etc... + avancée dans la stratégie d'accueil, notamment lors de préparation du contrat de ruralité avec l'Etat.

A l'inverse, compte tenu de la complexité du montage administratif des dossiers, même si c'est regrettable, il sera proposé d'enlever certains types d'actions ou maîtres d'ouvrage.

Autre point important : le taux d'intervention. Lors de la signature de la convention il était mentionné partout un taux maximum de FEADER ce qui permettait de moduler. Or il nous est imposé d'indiquer un taux fixe, il faut donc reprendre les fiches en précisant les différents taux.

Ces modifications de fiches actions seront retravaillées pour validation lors du prochain comité de programmation.

Edith Gueugneau propose d'ajouter les salons touristiques dans la fiche 2 pour permettre le développement du tourisme sur le territoire et construire une véritable destination.

La fiche 7 sera également élargie aux espaces de co-working et entre autre à la filière céramique

Il sera intéressant pour une prochaine fois d'avoir une vision de l'ensemble des projets soutenus via le Pays Charolais Brionnais.

6) Conclusion :

Il est proposé de renouveler la formule de comité telle que celle d'aujourd'hui, soit la visite d'un équipement, suivie de la réunion du comité.

Le prochain comité sera le 24 mai à 13h00 dans les locaux de la communauté de communes à La Clayette, après la visite des établissements Thivent.